

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 23 octobre 2023**

mis en ligne le 26/10/2023

**CM20231023-28**

**CULTURE ET PATRIMOINE**

**Fonctionnement Chapelle-espace d'art contemporain 2024, Fonctionnement Culture 2024, Fonctionnement Communication 2024, Fonctionnement Assurance 2024 - Demande de subvention à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et au Conseil départemental de Haute-Savoie**

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

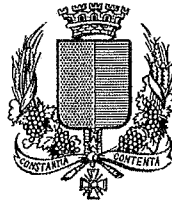
Dans le cadre du fonctionnement de La chapelle-espace d'art contemporain du pôle culturel de la Visitation, la Commune souhaite présenter un dossier de demande de subvention à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et au Conseil départemental de Haute-Savoie pour l'année 2024, dont l'objet est le soutien au fonctionnement des expositions, y compris le coût du commissariat d'expositions assuré actuellement par M. Philippe PIGUET.

Le coût total de cette opération s'élève à 104 040 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
Frais de réalisation des 4 expositions	60 640 €	Part de la Ville de Thonon-les-Bains	72 040 €
Frais de commissariat, Actions culturelles et pédagogiques	26 600 €	Part de la DRAC Rhône-Alpes	12 000 €
Frais de communication (reportage photo, insertion presse, routage, affranchissement)	6 700 €	Part du Conseil Régional	12 000 €
Support de communication-impression	9 500 €	Part du Conseil Départemental	8 000 €
Frais d'assurance	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>104 040 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>104 040 €</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 23 octobre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Étaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Deborah VERDIER, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Serge DELSANTE	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Nicole JAILLET
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER cette opération à hauteur de 104 040 euros pour la Commune, qui sera inscrite au sein du budget 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

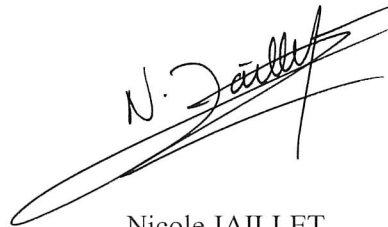


A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Jaillet', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the bottom.

Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*